



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 019-200066744-20250410-20250209-DE



Sous-préfecture d'Ussel

Ussel, le 19 février 2025

Le préfet de la Corrèze

à

**Monsieur le président de Haute-Corrèze
Communauté
23 parc d'activités du Bois Saint Michel
19200 USSEL**

Objet : modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté « création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire ».

Par délibération n° 2024-04-04 du 24 septembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la collectivité consistant à l'ajout dans la partie « Autres compétences » de la compétence **création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir communautaire**.

Conformément aux dispositions des articles L. 5217-11 et L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le projet de modification statutaire en question a été soumis à l'approbation des communes membres de Haute-Corrèze Communauté.

Or, à l'issue de cette consultation, les conditions de majorité qualifiée requises par les deux articles susmentionnés ne sont pas réunies.

Par conséquent, le projet de modification statutaire n'est pas adopté.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien à vous,

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Ussel

Nicolas ZABKA